

UNE RÉHABILITATION À GÉOMÉTRIE VARIABLE? QUAND LES OBJECTIFS DE L'INTERVENTION ÉVOLUENT AU GRÉ DES TRANSFORMATIONS SOCIALES

60e anniversaire de la Société de criminologie du Québec
10 décembre 2020



uOttawa

Bastien Quirion

Département de criminologie

Université d'Ottawa

2021-01-05

1

FINALITÉS DE NOS INTERVENTIONS ?

La question n'est plus tant de savoir si l'on doit **aider ou punir** les délinquants, mais plutôt d'établir quelles seront les **finalités** de cette **réhabilitation**.

- Que signifie aujourd'hui le terme de **réhabilitation**?
- Est-ce que le **terme** de réhabilitation est toujours **pertinent** pour décrire nos pratiques d'intervention?
- Quels devaient être les **objectifs** et les **cibles** de l'intervention en criminologie?
- Doit-on prioriser la **prévention de la récidive**, ou plutôt travailler sur la **réinsertion sociale** des justiciables?

Ces questions nous invitent à réfléchir à la **portée normative** de nos interventions, c'est-à-dire aux **critères** qui seront retenus pour **mesurer** ou **évaluer la portée** et l'**efficacité** de nos interventions.

2021-01-05

2

OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

Présentation des résultats d'une recherche menée il y a quelques années (Quirion, 2012).

L'objectif de cette recherche consistait à **analyser** les **critères** qui ont été retenus à travers les décennies pour **évaluer la portée et l'efficacité** des mesures visant à transformer les justiciables dans le système pénal canadien.

- Ont été retenus les extraits qui abordaient des thèmes tels que la **fonction**, le **rôle**, la **finalité**, les **objectifs** et les **cibles** de l'intervention pénale et correctionnelle.
- Ont aussi été retenus les passages traitant des critères pour **évaluer l'impact** de ces mesures.

L'analyse des finalités de l'intervention au cours des 60 dernières années a révélé l'existence d'une **réhabilitation à géométrie variable**.

2021-01-05

3

INTERVENTION PÉNALE

Mission

Protéger le public

Objectifs

➤ Empêcher le crime
(Prévention)

➤ Réduire ou empêcher
la récidive
(Intervention)

Stratégies

- Punir
- Neutraliser
- Transformer

2021-01-05

4

RÉFORMER VERS UN INDIVIDU CONFORME

Du milieu du 19^e siècle
jusqu'aux années 1960



Connotation essentiellement **morale**.

La **réforme** renvoie à toute une gamme de mesures qui ont pour finalité l'**amendement**, le **relèvement** ou le **redressement** moral du justiciable.

L'efficacité de l'intervention se mesure à la capacité de **transformer** le détenu en un **ouvrier productif et docile**, apte à répondre aux impératifs économiques de l'ère industrielle.

L'amendement du justiciable passe par sa capacité à mener une **vie de travailleur honnête**.

2021-01-05

5

RÉADAPTER VERS UN INDIVIDU MIEUX INTÉGRÉ

Des années 1960 jusqu'aux
années 1980



À partir du milieu du 20^e siècle, on constate l'apparition de nouveaux critères normatifs autour de la nécessité de **mieux préparer** le justiciable à son **retour en société**.

L'intervention pénale se donne pour objectif de transformer l'individu, de façon à ce qu'il soit en mesure de mieux **s'intégrer à la communauté**.

La réussite de l'intervention ne se mesure plus seulement à la conformité aux normes de conduite, mais bien à la capacité pour l'individu de bien **s'adapter au contexte social** dans lequel il est appelé à retourner.

Un bon citoyen, c'est un individu **bien intégré** à son milieu.

2021-01-05

6

RESPONSABILISER VERS UN INDIVIDU AUTONOME

Des années 1980 jusqu'à
aujourd'hui...



La réussite de l'intervention pénale se mesure à la capacité de **produire des individus** qui puissent se comporter en **citoyens autonomes** et aptes à assumer leurs propres **responsabilités**.

L'objectif est d'amener l'individu à **ne plus dépendre** des institutions pour bien fonctionner.

Le justiciable doit participer davantage à sa réhabilitation; on lui octroie un **rôle plus actif** dans sa propre démarche réhabilitative.

2021-01-05

7

EN GUISE DE CONCLUSION...

On s'interroge beaucoup à savoir si ces interventions fonctionnent (mouvement du *What Works*), sans trop s'embarrasser des questions relatives à l'**échelle normative** à partir de laquelle on établit les **critères de réussite**.

C'est pourquoi j'invite les intervenants à s'interroger sur la **portée normative** de leur travail, et à réfléchir aux **critères** qui sont retenus pour évaluer leur propre pratique.

- Comment doit-on décrire notre rôle d'intervenant?
- Sommes-nous des agents de lutte à la récidive?
- Doit-on définir notre rôle davantage comme facilitateur dans la réintégration sociale des détenus?
- Doit-on inclure dans notre mandat la prévention des traumatismes associés à l'intervention pénale?

2021-01-05

8

MERCI

bquirion@uottawa.ca

Références

Quirion, B. (2012). « Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu : Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada ».

Déviance et Société, vol. 36 (3), p. 339-355.

Quirion, B. (2010). « Les nouvelles tendances en matière de régulation de la pratique psychotrope : 30 ans de politique québécoise sur l'usage de drogues et la toxicomanie (1976-2006) ». *Drogues, santé et société*, vol. 9 (1), p.249-294.

Quirion, B. (2009). « Le détenu responsable et autonome : la nouvelle cible de l'intervention correctionnelle au Canada », *Revue de droit pénal et de criminologie*, p.818-835, juillet-août 2009.

2021-01-05